

Réponses de M. Valéry Giscard d'Estaing au questionnaire du "Journal de la formation continue", avril 1981.

Question : Quel est l'objectif assigné à la formation continue dans votre programme ?

Réponse : La formation professionnelle continue ne saurait, à elle seule, résoudre toutes les difficultés mais elle est l'un des moyens privilégiés d'une politique active de l'emploi.

Pour y parvenir, j'envisage cinq actions :

Première action : poursuivre l'insertion professionnelle des jeunes et notamment de ceux qui sortent du système scolaire sans qualification professionnelle.

Sans diplôme et sans expérience, les jeunes sont démunis face aux exigences de qualification des employeurs et au rétrécissement du marché du travail.

Pour y remédier :

- tous les jeunes qui entrent dans la vie active, recevront une formation professionnelle : 100000 jeunes qui, jusqu'à présent quittaient le système éducatif sans aucune formation, bénéficieront d'un contrat de formation professionnelle alternant la formation de base et la formation pratique en entreprise, ce qui constituera une variante de l'apprentissage pour les futurs travailleurs de l'industrie £

- les pactes nationaux pour l'emploi seront adaptés pour aider, par priorité, les jeunes qui éprouvent les difficultés d'insertion professionnelle les plus grandes £

L'enseignement technique sera encore amélioré et revalorisé. L'école sera davantage ouverte sur le monde du travail. Les élèves, mais aussi les professeurs, effectueront des stages en entreprises £

- l'apprentissage sera développé et diversifié £

- pour les jeunes qui s'adaptent mal à l'école, des sections de formation alternée faciliteront l'acquisition d'une qualification professionnelle. Ce point me paraît essentiel. Une politique de formation au service de l'emploi doit se préoccuper, par priorité, de ceux qui sont les plus vulnérables.

Deuxième action : faire face aux pénuries de personnel qualifié, en donnant aux demandeurs d'emploi soit le complément de formation qui leur manque pour accéder à l'emploi proposé, soit une formation qualifiée plus longue.

Vous serez, je pense, d'accord avec moi pour constater qu'il est paradoxal qu'il y ait à la fois des demandeurs d'emploi nombreux et des entreprises qui ne trouvent pas les travailleurs qualifiés dont elles ont besoin.

Il faudra aussi modifier la répartition des fonds, afin d'accroître la part destinée à assurer aux adultes qui recherchent un emploi le complément de formation dont ils peuvent avoir besoin pour retrouver un travail.

Troisième action : prévenir les licenciements par une formation adaptée et délivrée en temps utile, afin de faciliter la conversion des travailleurs dont l'emploi est menacé.

Quatrième action : encourager l'orientation des jeunes et la conversion des travailleurs vers les métiers manuels.

Cinquième action : mieux prendre en compte les besoins spécifiques de certaines catégories de demandeurs d'emploi, tels que les travailleurs âgés, les femmes qui désirent exercer une activité professionnelle, les personnes handicapées.

Mais s'agit-il, pour autant, de négliger les autres objectifs de la formation continue ?

Certainement pas. Le droit au congé-formation, récemment amélioré, et l'éducation permanente,

sont des acquis que la France doit garantir et développer.

Je considère que la formation continue est une source irremplaçable d'enrichissement culturel. Elle est l'instrument privilégié de la promotion sociale. Si elle est la seconde chance de ceux qui se sont mal préparés à un emploi futur, elle est aussi la réponse appropriée à un désir légitime de perfectionnement et de promotion.

C'est pourquoi, je souhaite à la fois mettre la formation professionnelle au service de l'emploi et faire progresser la formation continue. Ce sont les deux objectifs que j'assignerais à la formation.

Question : Quelles priorités comporte votre politique de formation continue ?

Réponse : J'en évoquerai trois.

- Première priorité : associer pleinement les partenaires sociaux à la définition des orientations et à leur mise en œuvre. Cela a été fait pour le programme de cinq ans de formation des jeunes, qui a été soumis au Conseil national de la formation professionnelle.

Il faut poursuivre dans cette voie.

- Deuxième priorité : déconcentrer la formation professionnelle. Les instances régionales participeront à l'organisation des programmes et, si nécessaire, à la définition du contenu des formations. Des schémas régionaux de la formation professionnelle sont actuellement en cours d'élaboration. Ils permettront de connaître, et de faire connaître, l'ensemble des formations d'une région. Ils en assureront la cohérence.

- Troisième priorité : se doter d'indicateurs statistiques dans les domaines de l'emploi et de la formation pour guider le choix des priorités. Des schémas sectoriels présenteront l'ensemble des actions organisées par l'administration et les branches professionnelles, afin, là aussi, d'assurer l'adaptation des formations existantes aux emplois offerts, et de répondre rapidement aux besoins.

Question : Pouvez-vous indiquer le calendrier des mesures à prendre ?

Réponse : Pour la formation des jeunes, d'abord. Le programme de cinq ans entrera en vigueur dès la prochaine rentrée scolaire. D'ores et déjà, les premières conventions de contrats de formation alternée ont été signées par le Ministre de l'Industrie. Le " régime de croisière " sera atteint en 1982. En 1985, 200000 élèves bénéficieront de l'éducation concertée, 125000 jeunes entreront en apprentissage, 150000 auront droit à une formation alternée.

10 milliards de francs seront consacrés à ce plan.

Pour les outils d'analyse et de préparation aux décisions, les schémas régionaux seront opérationnels en septembre 1981, et les schémas sectoriels au début de 1982.

C'est un calendrier précis, réalisable et dont la mise en œuvre contribuera à la réussite de notre plan pour l'emploi.